

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **1^{er} mai 2017**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 2 Julie Gagnon Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 6 Martin Bahl

Le conseiller Pierre Lavallée est absent.
Le conseiller François Vallières est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20h05 et déclare la séance ouverte.

R 2017-05-110

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 1er mai 2017

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 3 avril 2017
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 19 avril 2017

Conseil

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Avril 2017
- 6 Dépôt des états comparatifs
- 7 Avis de motion règl. 706-17 - Amendement règl. zonage
- 8 Adoption premier projet règl 706-17 - Amendement règl. zonage
- 9 Avis de motion règl. 707-17 - Amendement règl. permis et certificat
- 10 Avis de motion règl. 708-17 - Amendement règl. tarification
- 11 Aménagement bacs à fleurs
- 12 Aménagement paysager
- 13 Résolution d'appui - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - Dépenses pour l'entretien hivernal

Sécurité incendie

Voirie

Hygiène du milieu

- 14 OMH - États financiers 2016
- 15 Achat Alun
- 16 Vidange station de pompage
- 17 Écocentre - Partage de la dette

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 18 Peinture "Croque-Livre"
- 19 Achat paillis - Module de jeux
- 20 Demande d'aide financière - Groupe E.S.C.A.L.
- 21 Travaux de teinture
- 22 SSJB - Demande de commandite - Programme reconnaissance
- 23 Saint-Jean-Baptiste - location équipements de son
- 24 Vente de garage

Général

Varia :

- 25 **Correspondance**
Correspondances reçues - Avril 2017
- 26 **Période à l'assistance**
- 27 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-111

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-112

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 19 AVRIL 2017

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 avril 2017, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2017-05-113

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2017

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2017, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire, dépose au présent conseil les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.

7. AVIS DE MOTION RÈGL. 706-17 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Martin Bahl, qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement, modifiant le règlement de zonage 654-12, intitulé *Règlement 706-17 – Amendement au règlement de zonage* sera soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2017-05-114

8. ADOPTION PREMIER PROJET RÈGL. 706-17 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre la garde de poules à des fins personnelles à titre d'usage additionnel à un usage résidentiel ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de contrôler par des normes d'implantation et des normes d'exercice des activités, le nouvel usage additionnel concernant la garde de poules à des fins personnelles ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} mai 2017, par le conseiller Martin Bahl ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter le premier projet de règlement d'amendement no. 706-17 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 6.1 de ce règlement de zonage, concernant les dispositions spécifiques aux usages du groupe d'usages « Habitation (h) », est modifié comme suit :

- a) En remplaçant au 1^{er} alinéa, le chiffre « 6.1.3 » par le chiffre « 6.1.4 »;

Article 3: Il est inséré un article 6.1.4 dans ce règlement de zonage, concernant un usage additionnel pour un usage des classes d'usages h1, h2, h3, h4 et h5 et exigences applicables, qui se lit comme suit :

« 6.1.4 - USAGE ADDITIONNEL POUR UN USAGE DES CLASSES h1, h2, h3, h4 ET h5 ET EXIGENCES APPLICABLES

Seul l'usage garde de poules à des fins personnelles est autorisé et cet usage doit respecter les exigences suivantes :

- a) Un seul usage additionnel garde de poules à des fins personnelles est autorisé par usage principal. Un maximum de 5 poules est autorisé. Aucun coq n'est permis ;
- b) Les activités de garde sont exercées aux fins personnelles des occupants de l'habitation ;
- c) La construction d'un bâtiment accessoire dédié partiellement ou entièrement à la garde et l'aménagement d'un enclos extérieur est exigée. Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur du bâtiment accessoire et de l'enclos extérieur de manière à ce qu'elles ne puissent en sortir librement. Ce bâtiment accessoire et enclos extérieur sont autorisés aux conditions suivantes :
 - i) L'implantation est permise uniquement dans la cour arrière et pourvu que ce bâtiment et enclos soient situés à :
 - au moins 2 m des lignes délimitant le terrain;
 - au moins 5 m d'un bâtiment principal sur un terrain adjacent;
 - ii) Un seul bâtiment accessoire et un seul enclos sont autorisés par terrain;
 - iii) La hauteur maximale du bâtiment accessoire et de l'enclos est fixée à 2,5 m;
 - iv) La superficie maximale du bâtiment accessoire est fixée à 10 m²;
 - v) La superficie maximale de l'enclos extérieur est fixée à 10 m²;
- d) La vente d'œufs, de viande, de fumier ou autres produits dérivés de cette activité est prohibée. Aucune enseigne annonçant ou faisant référence à la vente ou la présence de la garde de poule n'est autorisée ;
- e) Le bâtiment accessoire et l'enclos extérieur doivent être gardés propres en tout temps.»;

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu'une assemblée de consultation publique est lieu le 15 mai 2017 à 20h15 à la sacristie de l'Église St-Pierre de Durham située au 577 rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. AVIS DE MOTION RÉGL. 707-17 – AMENDEMENT RÉGL. PERMIS ET CERTIFICAT

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Martin Bahl, qu'à une prochaine séance du conseil, un projet de règlement, modifiant le règlement de permis et certificat 657-12, intitulé *Règlement 707-17 – Amendement au règlement de permis et certificat* sera soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

10. AVIS DE MOTION RÉGL. 708-17 – AMENDEMENT RÉGL. TARIFICATION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par la conseillère Julie Gagnon, qu'à une prochaine séance du conseil, un projet de règlement, modifiant le règlement de tarification 658-12, intitulé *Règlement 708-17 – Amendement au règlement de tarification* sera soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2017-05-115

11. AMÉNAGEMENT BACS À FLEURS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite fleurir le village en installant les bacs à fleurs sur la rue Principale ;

ATTENDU QUE Pépinière L'Avenir propose l'aménagement des 23 bacs à 1 485 \$ incluant l'entreposage des bacs à la pépinière afin de les aménager ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire l'ajout de bacs à fleurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire l'achat de 7 bacs supplémentaires pour un montant d'environ 200 \$ et faire aménager les bacs à fleurs par Pépinière L'Avenir au coût de 1 940 \$, incluant l'ajout de 7 bacs, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-116

12. AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ATTENDU QUE la municipalité procèdera à l'ouverture des platebandes de la municipalité ;

ATTENDU QUE les travaux se feront à l'interne pour cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de rendre disponible un montant de 400 \$ pour l'aménagement paysager du bureau municipal, de la gloriette ainsi que des affiches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-117

13. RÉSOLUTION D'APPUI – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU QUE les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- Sécurité
- Chaussée
- Drainage
- Abords de route

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
- Achat de machineries (tracteurs, appareils, machines, etc.)

ATTENDU QUE depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL ;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que la municipalité de L'Avenir demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

VOIRIE

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2017-05-118

14. OMH – ÉTATS FINANCIERS 2016

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2016 de l'OMH (Office Municipal d'Habitation) sont déposés au présent conseil ;

ATTENDU QUE suite aux états financiers, l'Office municipal d'habitation de l'Avenir rembourse la Municipalité un trop perçu de 294 \$;

ATTENDU QUE le dépôt des états financiers doit faire l'objet d'une résolution d'adoption de la part du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter les états financiers se terminant au 31 décembre 2016 de l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-119

15. ACHAT ALUN

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'achat d'alun pour 2017 ;

ATTENDU la soumission de Produits Chimiques CCC pour l'alun au coût de 71 \$ du 100kg ;

ATTENDU QU'au cours de l'année, la Municipalité fait l'achat d'environ 3 totes d'alun qui représente un montant de 2 609.25 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser l'achat d'alun pour 2016 pour un montant de 2 609.25 \$ représentant 3 totes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-120

16. VIDANGE STATION DE POMPAGE

ATTENDU QUE la vidange de la station de pompage est à effectuer ;

ATTENDU la soumission de Vacuum Drummond au montant d'environ 650 \$ pour la vidange ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire effectuer la vidange de la station de pompage par Vacuum Drummond pour un montant d'environ 650 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-121

17. ÉCOCENTRE – PARTAGE DE LA DETTE

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil de la MRC de Drummond du 12 avril dernier, le conseil des maires a statué de partager la dette de l'écocentre entre les municipalités en fonction des contributions ;

ATTENDU QUE selon le tableau soumis par la MRC de Drummond la contribution de la Municipalité de L'Avenir est de 1 833.49 \$;

ATTENDU QUE le déficit provient du fait qu'en 2008, afin de faciliter le calcul des prévisions budgétaires, la MRC a demandé que les états financiers de l'écocentre soient réalisés au 31 octobre de chaque année ;

ATTENDU QU'à cette époque, la MRC a donc payé les frais d'écocentre pour les mois de janvier à octobre seulement créant ainsi un déficit à combler de deux mois ;

ATTENDU QUE l'entente avec l'écocentre prenait fin le 31 décembre 2016 et c'est à ce moment que le déficit d'un montant de 151 806 \$ à été constaté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que la Municipalité de L'Avenir verse un montant de 1 833.49 \$ à la MRC de Drummond pour le partage du déficit de l'écocentre.

Il est aussi résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté de ce montant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2017-05-122

18. PEINTURE CROQUE-LIVRE

ATTENDU QU'il y a lieu de repeindre le croque-livre au parc des loisirs afin de le rendre plus attrayant pour les enfants ;

ATTENDU QU'un montant d'environ 100 \$ est nécessaire pour la peinture et matériel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de repeindre le croque-livre pour un montant de 100 \$ en matériel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-123

19. ACHAT PAILLIS – MODULE DE JEUX

ATTENDU QUE l'achat d'environ 50 \$ de paillis est nécessaire pour les balançoires au parc des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire l'achat de 50 \$ de paillis pour les balançoires aux loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-124

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GROUPE E.S.C.A.L.

ATTENDU la demande d'aide financière reçue du Groupe L'E.S.C.A.L. (échange socioculturel amical de L'Avenir) ;

ATTENDU QUE le groupe L'E.S.C.A.L. accueillera du 13 au 26 juillet 18 jeunes provenant de St-Florent-des-Bois afin de leur faire découvrir notre belle région ;

ATTENDU QUE le groupe L'E.S.C.A.L. a besoin de fonds afin de pouvoir offrir des activités aux jeunes visiteurs et de faire un souper de départ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la Municipalité de L'Avenir contribue à la mission de L'E.S.C.A.L. et verse une aide financière de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-125

21. TRAVAUX DE TEINTURE

ATTENDU QUE des travaux de teinture sont à effectuer au terrain des loisirs pour le contour du parc et l'abri solaire ainsi que sur la piste cyclable pour la halte ;

ATTENDU QUE le coût de la teinture est estimé à 200 \$ pour le parc des loisirs et de 700 \$ pour la halte de la piste cyclable ;

ATTENDU QUE les travaux seront faits par le Groupe L'E.S.C.A.L. en échange de commandites ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire effectuer les travaux de teinture du contour du parc et de l'abri solaire au parc des loisirs ainsi que la halte de la piste cyclable pour un coût estimé de 900 \$ pour la teinture. Il est aussi résolu de faire effectuer les travaux par le Groupe L'E.S.C.A.L. en échange d'une commandite équivalente à 400 \$ pour le contour et l'abri et de 1 400 \$ pour la halte de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-126

22. SSJB – DEMANDE DE COMMANDITE – PROGRAMME RECONNAISSANCE

ATTENDU QU'afin de souligner la reconnaissance envers les bénévoles œuvrant lors de la Saint-Jean, la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec invite les municipalités à lui faire un don de 100 \$;

ATTENDU QUE le don remis sera bonifié par un don de la SSJBCQ et sera remis sous forme de cadeaux qui seront attribués aux bénévoles de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que la Municipalité de L'Avenir participe au programme de reconnaissance des bénévoles 2017 en remettant un don de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-127

23. SAINT-JEAN-BAPTISTE – LOCATION ÉQUIPEMENTS DE SON

ATTENDU la soumission reçue de MP Évènements pour la location d'équipements de son pour la Saint-Jean-Baptiste au montant de 557 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire la location d'équipements de son pour la Saint-Jean-Baptiste selon la soumission reçue de MP Évènement au montant de 557 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-05-128

24. VENTE DE GARAGE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir l'opportunité aux citoyens de faire une vente de garage sans permis le 20 et 21 mai prochains ;

ATTENDU QUE les citoyens participants auront la possibilité de s'inscrire sur la liste des points de vente afin d'augmenter la visibilité et l'affluence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que le conseil autorise la tenue de vente de garage sans permis le 20 et 21 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

25. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'avril 2017 est remis à tous les conseillers.

26. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2017-05-129

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 25 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 5 juin 2017.

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse TEU (20/03)	55,51 \$
Environex	Analyse EP (07/03 et 21/03)	52,48 \$
Webtel	394-2422 - Avril 2017	127,72 \$
Vanier Isabelle	Remboursement nouveau téléphone cellulaire	151,54 \$
Vanier Isabelle	Essence pour camionnette	56,66 \$
Vanier Isabelle	Essence pour camionnette	140,00 \$
Vanier Isabelle	Essence pour camionnette	115,01 \$
Vanier Isabelle	Essence pour camionnette	135,01 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Avril 2017	175,73 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/04/17 au 15/05/17	98,87 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/04/17 au 15/05/17	113,89 \$
Boisjoli Jocelyn	Nettoyage ponceau 6e Rang	80,48 \$
Martin Jolicoeur-Viau	Déplacement préventionniste - Avril 2017	20,58 \$
Sonia Lalumière	Remb tx non résident (Simon, Émile, Vincent - natation)	240,00 \$
Buffet à la Carte	Repas incendie - 15 avril 2017	81,45 \$
Carrieres PCM Inc.	Réparation trou 7e Rang	999,65 \$
Dominique Turmel	Remb tx non résident (Aurélié - DJINN)	525,00 \$
WSP Canada inc	Plan et devis - Pavage 1er Rang	2 529,45 \$
Paul Morin	Formation niveleuse	450,00 \$
COMBEQ	R2017-04-107 Formation traitement eaux usées	332,28 \$
La Coop des Montérégiennes	Collier, manchon, tuyau, eliminateur guepe	63,51 \$
La Coop des Montérégiennes	Tuyau, adaptateur, connecteur, pistolet d'arrosage	84,19 \$
Deak Daniel	Remboursement achats	182,70 \$
Boutin Éric	Remboursement client au crédit	87,49 \$
Ferme J P et fils inc	Remboursement client au crédit	1 686,66 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Nettoyeur cuvette	26,16 \$
Automobile JP Yergeau inc	Changement huile et filtre - Camionnette	94,35 \$
Pierre Martin	Remb tx non résident (Tennis - senior)	262,50 \$
Groupe Maska Inc.	Filtre a gaz, huile tection	685,47 \$
Groupe Maska Inc.	Filtre refroidissement, filtre à huile, boyau	153,17 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	335,16 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/03/17 au 31/03/17	496,25 \$
Hydro Québec	Station pompage gloriéte du 10/02/17 au 11/04/17	86,47 \$
Hydro Québec	Étang du 10/02/17 au 11/04/17	530,20 \$
Les Estampes J.R.P. inc	R2017-03-076 Plaque souvenir - F. Boisvert	74,73 \$
Machinerie C & H inc	Crédit sur commutateur complet	(111,53) \$
Machinerie C & H inc	Filtre a combustible - Tracteur	86,46 \$
Machinerie C & H inc	Cheville, liquide de frein, filtre huile hydraulique	260,60 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - Dossier 812-1307-001	2 615,09 \$
Megaburo	Lecture de compteur (188142 à 191085)	45,00 \$
MRC Drummond	Papeterie - Vidange fosses septiques	124,50 \$

Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20170302-003	412,73 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20170329-006	407,80 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de mai 2017	121,35 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Ramassage conteneur garage	50,00 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance inc	Surveillance alarme - 22/06/17 au 21/06/18	179,36 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance inc	Surveillance alarme - 22/06/17 au 21/06/18	179,36 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance inc	Surveillance alarme - 22/06/17 au 21/06/18	179,36 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 238,21 \$
Info Page	Fréquence numérique - Avril 2017	143,09 \$
Info Page	Fréquence numérique - Mai 2017	190,64 \$
Thibault & Associés	Moteur primer 12V - Camion citerne	423,72 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Avril 2017	1 132,50 \$
Ville de Drummondville	Entraide incendie LAVI20170412-009	236,81 \$
Ville de Drummondville	Frais d'ouverture de dossier - Constat SPAD	164,50 \$
Hydraulique & Technologie Drummond	Sertissage boyaux, boyaux, huile	89,68 \$
Pinault Line	Achats 200 timbres et grosses enveloppes	199,60 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Avril 2017	54,85 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	19 754,00 \$

COMBEQ	R2017-04-102 Formation sur le prélèvement des eaux	332,28 \$
École L'Avenir	R2016-12-290 Soutien financier 2016-2017	833,33 \$
MRC Drummond	R2017-01-006 Quote-part - Avril 2017	4 999,36 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2017-01-006 Quote-part - Avril 2017	7 542,99 \$
Ministre des Finances	Renouvellement permis 203659 - Régie du cinéma	61,25 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	13 769,21 \$

SALAIRES AVRIL 2017	
Salaires nets avril 2017	21 963,14 \$
Remises provinciales avril 2017	5 771,19 \$
Remises fédérales avril 2017	2 321,31 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES AVRIL 2017	30 055,64 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 2017	19 754,00 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AVRIL 2017	13 769,21 \$
TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 2017	63 578,85 \$